



Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Berger
Levrault

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement ID : 049-200053213-20231205-CM_DEL_23086-DE

Canton de Beaufort en Vallée

COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de décembre, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint Sicot - Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER, Dean BLOUIN ; Frédéric FORET

Étaient en retard excusé : Christelle LE-BRUN

Secrétaire de séance : Pascal NOGRY

CM-DEL-23086/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Franck RUAULT, conseiller municipal, propose au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif des eaux usées pour l'année 2022.

Ledit rapport détaille les caractérisations techniques du service, la tarification de l'assainissement et recettes du service, les indicateurs de performance et le financement des investissements.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif des eaux usées pour l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 049-200053213-20231205-CM_DEL_23086-DE



Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 5 décembre 2023



Le Maire, Sandro GENDRON



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de L'assainissement collectif

Exercice 2022



Station d'épuration de Mazé

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	1
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	1
1.4. NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	1
1.5. VOLUMES FACTURES.....	3
1.6. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS).....	3
1.7. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	9
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	9
2.2. FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS	10
2.3. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS.....	10
2.4. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	10
2.5. RECETTES DU SERVICE	11
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	11
3.1. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	11
3.2. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	<u>11</u>
3.3. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	<u>12</u>
3.4. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ;.....	12
3.5. TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION	12
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	12
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES EN 2022	12
4.2. AMORTISSEMENTS	12

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal intercommunal

➤ Nom de la collectivité : **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS-VALLÉE**

➤ Compétences liées au service :

Collecte Suivi Traitement Elimination des boues

➤ Territoire desservi :

L'ensemble des communes déléguées de :

- Secteur Baugeois : Baugé en Anjou (hors Montpollin) - Bocé - Cheviré le Rouge - Clefs - Vaulandry - Cuon - Echemiré - Fougeré - Le Guédeniau - St Quentin les Beaurepaire
- Secteur Vallée : Beaufort-en-Vallée- Brion - Fontaine-Guérin - Fontaine-Milon - Gée - La Ménitrie - Mazé - St Georges du Bois
- Secteur Noyantais : Noyant, Auverse, Broc, Breil, Chalonnnes sous le Lude, Chigné, Dénezé sous le Lude, Genneteil, Lasse, Meigné le Vicomte, Méon, Parçay les Pins, La Pellerine.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie régie avec prestataires de service délégation de service public (affermage ou concession)

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 23 000 habitants.

1.4. Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par secteur est la suivante :

Nombre d'abonnés au 31/12	2021	2022	Observations
- abonnés domestiques			
Secteur Baugeois	3 808	3 693	
Secteur Vallée	5 409	5 143	
Secteur Noyantais	1 692	1 602	
- abonnés non domestiques			
Secteur Baugeois	1	1	Ets DEVILLE
Secteur Vallée	0	0	
Secteur Noyantais	0	0	
Total des abonnés	10 909	10 438	

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune (Branchement actif) est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés total au 31/12/2021	Nombre d'abonnés total au 31/12/2022
Auverse	118	110
Baugé	2 409	2 181
Beaufort en Vallée	2 709	2 525
Bocé	91	81
Breil	60	60
Brion	97	89
Broc	101	93
Chalonnès sous le Lude	38	34
Chartrené	0	1
Chevigné le Rouge	199	208
Chigné	68	66
Clefs	222	251
Cuon	176	160
Denezé sous le Lude	59	48
Echemiré	122	140
Fontaine-Guérin	244	235
Fontaine-Milon	122	114
Fougeré	151	144
Gée	87	83
Genneteil	91	89
La Méritré	745	742
La Pellerine	30	29
Lasse	76	70
Le Guédeniau	93	89
Le Vieil-Baugé	111	160
Mazé	1 387	1335
Meigné le Vicomte	67	67
Méon	40	37
Noyant	743	702
Parçay les Pins	201	197
Pontigné	33	44
St Georges du Bois	18	20
St Martin d'Arcé	103	124
St Quentin les Beaurepaires	35	45
Vaulandry	63	61

On constate une baisse du nombre d'abonnés par rapport à l'exercice 2021 qui est due à la comptabilisation d'abonnements résiliés et des puits pour le nombre d'abonnés pour l'année 2021. La variation importante pour certaines communes déléguées est due à l'indication dans le logiciel de gestion clientèle de la commune nouvelle pour le point de livraison (branchement) et

non la commune déléguée. Cette anomalie va être prochainement corrigée dans la base de données.

1.5. Volumes facturés

Volumes facturés [m³]	2021	2022	Observations
Abonnés domestiques Secteur Vallée	466 946	478 581	
Abonnés domestiques Secteur Baugeois	355 338	306 781	
Abonnés domestiques Secteur Noyantais	94 701	107 444	
Abonnés non domestiques	4262	3 645	Ets DEVILLE
Total des volumes facturés	916 685	892 806	

On constate une baisse du volume facturé d'environ 2,6 % pour l'exercice 2022.

1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est de 200.7 kms :

- 71 kilomètres pour le secteur Baugeois,
- 69.7 kilomètres pour le secteur Vallée,
- Environ 60 kilomètres pour le secteur Noyantais (ce chiffre sera confirmé au cours de l'étude diagnostique).

1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère en régie l'ensemble des ouvrages d'épuration.

L'entretien et la maintenance concerne les postes de refoulement ainsi que 31 ouvrages de traitement.

a. Présentation synthétique des installations de traitement :

	type de traitement					date de mise en service	rejet	date de l'arrêté préfectoral ou récépissé	code sandre
	filtre à sable	filtres plantés de roseaux	lagunes	disques biologiques	boues activées				
Beaufort en Vallée					x	1987	Couasnon	09/05/2012	0449021S0001
Brion				x		2019	fossé	06/01/2017	0449049S0001
Fontaine Guérin			x (aérées)			2002	Couasnon	04/06/1999	0449138S0002
Fontaine Milon		x				2015	Le Tiroir	29/11/2007	0449139S0001
Gée				x		2007	fossé	23/11/2005	0449147S0002
La Méniltré					x	2007	Canal 300 puis Authion	31/03/2015	0449201S0001
Mazé Les Arches					x	2003	Couasnon	27/05/2013	0449021S0002
Mazé Montevroult	x					1997	fossé		0449194S0002
Saint Georges du bois	x					1992	fossé		0449280S0001
Baugé					x	2006	Couasnon	30/03/2015	0449018S0002
Bocé			x			1982	Ruisseau du Grand Mandon		0449031S0001
Clefs					x	1979	Ruisseau de la Pagerie		0449101S0001
Cheviré le Rouge			x			1984	fossé		0449097S0001
Cuon			x			1981	Fossé vers ruisseau de Bréné		0449116S0001
Fougeré			x			1983	Le Verdun		0449143S0001
Le Guédéniau			x			1988	Ruisseau le brocard	1986	0449157S0001
Saint Quentin les Beaufort			x			2008	Le Verdun		0449315S0001
Vaulandry	x					1995	Ruisseau des Cartes		0449380S0001
Auverse			x			1984	Fossé vers le couasnon		0449013S0001
Breil			x			1999	Fossé vers le lathan		0449044S0001
Broc			x			1988	Ruisseau des Grézilles	1988	0449052S0001
Chalonnès sous le Lude	x					1971	Fossé vers le ruisseau de Bareil		0449062S0001
Chigné			x			1986	Fossé vers le Rys		0449098S0001
Denezé sous le lude	x					1993	Fossé vers la Marconne	1993	0449122S0001
Genneteil			x			1985	Ruisseau la malvoisine		0449150S0001
La Pellerine			x			1998	Fossé RD142		0449237S0001
Lasse			x			1990	Ruisseau Saint Meen	1989	0449173S0001
Meigne le Vicomte			x			1984	fossé	2001	0449197S0001
Méon	x					1997	Fossé vers la Marconne		0449202S0001
Noyant-grolleau			x			1984	La Marconne		0449228S0004
Parçay les Pins		x				2018	Ruisseau du merdron	2015	0449234S0001

b. capacité d'épuration et normes de rejet des ouvrages :

	capacité en EH	capacité hydraulique de traitement (en m3/j)	capacité organique de traitement (en kg DBO5 par jour)
Beaufort en Vallée	6200	930	371
Brion	350	52	21
Fontaine Guérin	600	90	36
Fontaine Milon	260	59	16
Gée	350	51,5	21
La Ménitré	2100	498	126
Mazé Les Arches	3100	503	186
Mazé Montevrault	380	57	23
Saint Georges du bois	36	5,5	3
Baugé	9500	1475	570
Bocé	350	62	21
Clefs	540	90	32
Chevire le Rouge	333	60	20
Cuon	270	45	16
Fougeré	400	60	24
Le Guédéniau	192	30	11.5
Saint Quentin les Beaufort	160	24	9.6
Vaulandry	150	22	9
Auverse	360	60	21.6
Breil	100	15	6
Broc	233	38	14
Chalonnès sous le Lude	120	18	7.2
Chigné	167	30	10
Denezé sous le lude	150	22	9
Genneteil	300	45	18
La Pellerine	100	20	6
Lasse	135	30	8.1
Meigne le Vicomte	167	30	10
Méon	150	22	9
Noyant-grolleau	1800	300	108
Parçay les Pins	600	90	36

Prescription minimale de qualité de rejet selon arrêté préfectoral individuel; en absence d'arrêté, c'est l'arrêté du 21/07/15 qui s'applique.										
	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
	[] mg/l	flux (kg/j)	[] mg/l	flux (kg/j)	[] mg/l	flux (kg/j)	[] mg/l	flux (kg/j)	[] mg/l	flux (kg/j)
Beaufort en Vallée	25	23	90	84	30	28	15	14	2	1,9
Brion	25		90		35		15			
Fontaine Guérin	60%		60%		50%					
Fontaine Milon	25		90		35		10		10	
Gée	25		90		35					
La Ménitré La Hune	20		90		35		15	7	2	1
Mazé Les Arches	15	7,5	90	45	30	15	15	7,5	1	0,5
Mazé Montevrout	60%		60%		50%					
Saint Georges du bois										
Baugé	25	36.9	90	133	35	51.6	15	22.1	2	3
Bocé	Arrêté national du 21/7/15									
Clefs										
Chevire le Rouge										
Cuon										
Echemiré										
Fougeré										
Le Guédéniau	40	Arrêté national du 21/7/15								
Saint Quentin les Beaufort	Arrêté national du 21/7/15									
Vaulandry										
Auverse										
Breil										
Broc										
Chalonnès sous le Lude										
Chigné										
Denezé sous le lude										
Genneteil										
La Pellerine										
Lasse										
Meigné le Vicomte										
Méon										
Noyant-grolleau										
Parçay les Pins	25	2.2	90	8.1	35	3.1	15	1.3		0.9

c. charges reçues par ouvrage

STEP de Baugé

Charge entrante	DBO5 kg/an	MES kg/an	DCO Kg/an	Pt Kg/an
	56 654	75 257	158 124	2 334

STEP de Beaufort-en-Vallée

Charge entrante	DBO5 kg/an	MES kg/an	DCO Kg/an	Pt Kg/an
	70 407	97 471	193 924	2 688

STEP de Mazé

Charge entrante	DBO5 kg/an	MES kg/an	DCO Kg/an	Pt Kg/an
	33 641	47 587	94 322	1 427

STEP de la Ménitrie

Charge entrante	DBO5 kg/an	MES kg/an	DCO Kg/an	Pt Kg/an
	38 763	39 265	92 744	1 147

d. Production de boues des ouvrages de traitement

Les systèmes de traitement par boues activées nécessitent une évacuation régulière des boues. Ces boues font l'objet d'une valorisation agricole par épandage ou compostage.

Les systèmes de lagunage nécessitent un curage environ tous les dix ans. La lagune du Guédéniau a été curée en 2019.

Les systèmes par disques biologiques nécessitent une évacuation régulière des boues présentes dans les décanteurs-digesteurs. Elles font l'objet d'un retraitement dans des sites agréés.

En 2020, 2021 et 2022, la pandémie COVID 19 a conduit l'Etat à prendre des dispositions spécifiques pour l'élimination des boues de station d'épuration (arrêté du 30 avril 2020 modifié par la suite par arrêté du 20 avril 2021).

Ces dispositions ont pour objectif de limiter l'exposition aux boues susceptibles de contenir le virus.

Ceci a eu comme conséquence :

- Un report du curage des lagunes de Meigné, de Bocé et de Genneteil.
- L'impossibilité de pouvoir épandre les boues liquides produites après mars 2020 des stations de Beaufort en Vallée, Mazé et de Clefs ; une prestation de déshydratation puis de mise en compostage a dû être réalisée
- L'impossibilité de pouvoir épandre les boues sèches produites après mars 2020 de la station de Baugé ; une prestation de mise en compostage a dû être réalisée

Les quantités sont les suivantes :

	matières sèches évacuées (t) ou volume de boue (m3)	Mode de traitement/valorisation
Beaufort en Vallée	29.25 t en compostage	Stockage lagunes puis déshydratation et mise en compostage des boues produites
Brion	160 m3	Traitement en station agréée
Fontaine Guérin		
Fontaine Milon		
Gée	320 m3	Traitement en station agréée
La Ménitricé	17.5 t en compostage	Curage de 2 lits et mise en compostage
Mazé Les Arches	19.14 t en compostage	Table d'égouttage, stockage silo puis, déshydratation et mise en compostage des boues produites après
Mazé Montevrout	0	Traitement en station agréée
Saint Georges du bois		
Baugé	36.6 t en compostage	Centrifugation stockage en benne et évacuation en compostage
Bocé		
Clefs	0.86 t	déshydratation et mise en compostage
Chevire le Rouge		
Cuon		
Echemiré		
Fougeré		
Le Guédéniau		
Saint Quentin les Beaurepaire		
Vaulandry	0	Traitement en station agréée
Auverse		
Breil		
Broc		
Chalonnès sous le Lude		
Chigné		
Denezé sous le lude	0	Traitement en station agréée
Genneteil		
La Pellerine		
Lasse		
Meigné le Vicomte		
Méon	65 m3	Traitement en station agréée
Noyant-grolleau		
Parçay les Pins		

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Communes	Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023		
	Part de la collectivité					
Baugé en Anjou (hors Montpollin et Chartrené qui ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif) Beaufort-en-Anjou, Bois d'Anjou, La Ménitrie, Mazé-Milon	Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	52,00 €		
	Redevance assainissement	m ³	1,90 €/m ³	2,05 €/m ³		
Noyant-Villages (hors Chavaignes et Linières-Bouton qui ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif)	Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	52,00 €		
	Redevance assainissement	m ³	1,70 €/m ³	1,85 €/m ³		
La Pellerine	Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	52,00 €		
	Redevance assainissement	m ³	1,50 €/m ³	1,66 €/m ³		
	Taxes et redevances					
Ensemble du territoire	Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	Redevances	Modernisation des réseaux	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³		

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les régies et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2022	2023
Coût du branchement		
Sur l'ensemble du territoire CCBV	Au réel	Au réel

2.3. Délibérations fixant les tarifs

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice :

Délibération du 26/12/2022 effective à compter du 1^{er} Janvier 2023.

2.4. Facture d'assainissement type au 1^{er} Janvier 2023

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Tarifs		Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Baugé en Anjou (hors Montpollin et Chartrené qui ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif) Beaufort-en- Anjou, Bois d'Anjou, La Ménitrie, La Mazé-Milon	Collectivité	Part fixe	50,00	52,00	
		Redevance	228,00	246,00	
		Redevance pour modernisation des réseaux	18,00	19,2	
		TVA si service assujetti (10 %)	29,60	31,72	
		Total TTC	325,60	348,92	7,16%
		Prix au m³ (total /120 m³)	2,71	2,91	
Noyant-Villages	Collectivité	Part fixe	50,00	52,00	
		Redevance assainissement	204,00	222,00	
		Redevance pour modernisation des réseaux	18,00	19,2	
		TVA si service assujetti (10 %)	27,2	29,32	
		Total TTC	299,20	322,52	7,79 %
		Prix au m³ (total /120 m³)	2,49	2,69	
La Pellerine	Collectivité	Part fixe	50,00	52,00	
		Redevance assainissement	180,00	199,20	
		Redevance pour modernisation des réseaux	18,00	19,2	
		TVA si service assujetti (10 %)	24,8	27,04	
		Total TTC	272,80	297,44	9%
		Prix au m³ (total /120 m³)	2,27	2,48	

2.5. Recettes du service

Recettes de la collectivité

	Année 2021	Année 2022	Variation
Recettes liées à la facturation des usagers			
Redevance eaux usées usagers domestiques	2 179 647	2 338 901	7,3%
Autres recettes			
Recettes de raccordement au réseau (1)	85 984	64 141	-25,4%
Recettes liées aux travaux (2)	50 326	42 191	-16,2%
Total des recettes	2 315 957	2 445 233	5,6%

(1) Travaux de branchement au réseau collectif eaux usées

(2) Divers travaux d'eaux usées (débouchages) et certificats de conformités raccordement au réseau

3. Indicateurs de performance

3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Baugeois	Vallée	Noyantais
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	mise à jour du plan au moins annuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :				
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		60	50	50

3.2. Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du code de l'environnement

La collecte des effluents est conforme.

3.3. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions de l'environnement

Les équipements sont conformes

3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du code de l'environnement ;

Un certain nombre de petites stations sont déclarées non conformes dans l'attente des éléments qui seront fournis par l'étude diagnostique.

3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Les boues ont été évacuées conformément à la réglementation Non Oui

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux engagés en 2022

Montants des travaux réalisés pendant l'exercice budgétaire de 2022 *	1 099 041
Montants des subventions	418 311
Montants des contributions du budget général	0

* les investissements ont porté essentiellement sur des travaux de mise en séparatif de réseau sur Noyant, la poursuite des études diagnostics et la préparation des dossiers de zonages d'assainissement, l'amélioration du fonctionnement des stations et l'achat de véhicules pour renouveler des véhicules anciens.

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2021	Année 2022
Encours de la dette au 31 décembre	2 734 499	2 474 724
Remboursement au cours de l'exercice	333 472	313 857
<i>dont en intérêts</i>	62 582	54 081
<i>dont en capital</i>	270 890	259 776

4.2. Amortissements

	Année 2021	Année 2022
Montant de la dotation aux amortissements	809 416	842 896